

Avenant n° 2
**Convention de partenariat entre la Métropole
Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille pour
la distribution de titres de transport pour les
sinistrés des logements évacués de Marseille**

Entre :

**La Ville de Marseille, dont le siège est situé hôtel-de-Ville place DAVIEL – 13001
Marseille, représentée par sa Maire, Madame Michèle RUBIROLA, dûment habilitée
par délibération du Conseil municipal en date du**

Ci-après dénommée « la Ville de Marseille»

et

**La Métropole Aix-Marseille-Provence, dont le siège est situé au 58, boulevard Charles
Livon – 13007 Marseille, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL
dûment habilitée par délibération du Conseil de la Métropole en date du**

Ci-après dénommée « la Métropole »

La Ville de Marseille devant la mise en péril de certains bâtiments privés ou publics à pris la décision d'évacuer les personnes y habitant et de les reloger temporairement à ses frais.

Pour faciliter à ces personnes en grande difficulté les déplacements dans la ville afin de réaliser les démarches indispensables à leur relogement et à la prise en charge de leurs différents dossiers administratifs, la Métropole a décidé de leur fournir gratuitement des titres transport.

Les bénéficiaires de ces titres sont identifiés par la Ville de Marseille, La Métropole s'est rapprochée de la Ville de Marseille pour mettre en place un partenariat entre les deux institutions permettant une distribution sécurisée et contrôlée de ces titres.

Cette convention est arrivée à échéance le 27 mai 2020 et a été prolongée par avenant n° 1 jusqu'au 31 décembre 2020.

Ceci étant exposé il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : durée

La durée de la convention est prolongée à compter du 1 janvier 2021 jusqu'au 31 mars 2021

Article 2 :

Il est ajouté à l'Article 2 de la convention le paragraphe suivant :

La Ville de Marseille fournira à la Métropole un justificatif de la quantité de titres distribués exclusivement aux sinistrés par semaine

Fait à Marseille, le
En deux exemplaires originaux

Pour la Ville de Marseille
La Maire

Pour La Présidente de la Métropole Aix-
Marseille-Provence et par délégation

Michèle RUBIROLA

Henni PONS